

# DEMANDE DE CONSULTATION

## CURETAGE POUR ARRÊT PRÉCOCE DE GROSSESSE



Clinique des femmes  
de l'Outaouais

920 boulevard St-Joseph, bureau 105B,  
Gatineau, Québec, J8Z 1S9  
Tel. 819-778-2055 Fax. 819-778-3470

NOM DU MÉDECIN RÉFÉRENT:

NUMÉRO DE PRATIQUE:

TÉLÉPHONE DU MÉDECIN EN CAS D'URGENCE:

### Informations de la personne référée

Prénom et nom de famille:

Date de naissance:

RAMQ valide?      Oui:      Non:

Numéro(s) de téléphone:

### Informations médicales pertinentes

Poids:

Taille:

IMC:

DDM:

G P A L (précisez vaginal ou césarienne):

Antécédents médicaux, chirurgicaux, gynécologiques et obstétricaux pertinents:

### Résultats d'examens et laboratoires

Veuillez inclure à cette demande de consultation les résultats d'examens et laboratoires suivants:

- Échographie démontrant une grossesse intra-utérine et arrêtée
- Laboratoire avec résultat du facteur RH      Résultat du facteur RH:
  - Si négatif, a-t-elle reçu WinRho?      Oui :      Non:
- Tout autre résultat d'examens ou de laboratoires pertinents

# DEMANDE DE CONSULTATION

## CURETAGE POUR ARRÊT PRÉCOCE DE GROSSESSE



Clinique des femmes  
de l'Outaouais

920 boulevard St-Joseph, bureau 105B,  
Gatineau, Québec, J8Z 1S9  
Tel. 819-778-2055 Fax. 819-778-3470

### Responsabilités du médecin référent

Il est de la responsabilité du médecin référent de:

- Communiquer par téléphone avec la Clinique des femmes préalablement à l'envoi de cette demande de consultation pour vérifier la disponibilité et prendre rendez-vous pour le curetage.
- Transmettre l'information à la personne référée concernant la date et l'heure du rendez-vous.
- Informer la personne référée des consignes à respecter en prévision de son rendez-vous de curetage (voir encadré ci-dessous).
- Expliquer que sa consultation aura lieu dans une clinique offrant aussi le service d'interruption volontaire de grossesse et en vérifier son aisance.
- Envoyer cette demande de consultation par fax à la Clinique des femmes au 819-778-3470.
- Assurer un suivi médical au besoin.

### Consignes à respecter pour curetage

- Apportez votre carte d'assurance maladie valide, votre attestation temporaire ou votre preuve de couverture par le Programme fédéral de santé intérimaire pour les réfugiées. Dans le cas où vous n'auriez pas votre document en main, vous devrez défrayer le coût de l'intervention.
- Portez des vêtements et des sous-vêtements dans lesquels vous êtes confortables et ayez avec vous une serviette sanitaire si possible.
- Pour les personnes asthmatiques, ayez avec vous vos pompes.
- Vous pouvez prendre un repas léger jusqu'à un maximum de 3h avant l'intervention.
- Vous pouvez boire au besoin de l'eau, du jus de pomme, du thé noir ou du café noir, sans lait, jusqu'à l'heure de votre rendez-vous.
- Vous devez être accompagnée pour le retour à la maison, en raison des médicaments reçus pendant l'intervention. Par contre, personne ne peut vous accompagner ni dans la salle d'intervention ni dans la salle de repos.
- Ne prenez aucune drogue ou alcool 48h avant l'intervention pour éviter des complications graves.
- Prenez vos médicaments habituels le matin de l'intervention avec une petite gorgée d'eau.
- Vous ne pourrez pas conduire de véhicule ni signer d'acte notarié ou de documents importants dans les 24h suivant l'intervention.
- Assurez-vous de ne pas être seule avec de jeunes enfants dans les 24h après l'intervention.

À cocher par le médecin référent:

**Je m'engage à communiquer avec la personne référée pour lui transmettre les consignes à respecter en prévision de son rendez-vous pour un curetage.**

SIGNATURE:

DATE: